

<i>République Française</i> Commune de <b>SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE</b> <i>Département des Yvelines</i> <i>Arrondissement de Rambouillet</i> <i>Canton de Chevreuse</i>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
<b>N° 78 / 575 / 2023 / 008</b>	Date de Convocation 13/01/2023	Date d'affichage 27/01/2023	Nombre de Conseillers En exercice   Présents   Votants 29                    24                    29
<b>OBJET : AVENANT A LA CONVENTION JURIDIQUE D'ACCES AU PORTAIL PARTENAIRE DE LA CAF AINSIQUÉ LE CONTRAT DE SERVICE CDAP/AFAS ET LES ANNEXES</b>			

**NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 29**

**EN EXERCICE : 29**

*L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, légalement convoqués le treize janvier 2023 conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Dominique BAVOIL, Maire.*

**Présents : 24**

Monsieur BAVOIL Dominique, Monsieur CAOUS Jacques, Monsieur MONTAGNON Jean-Claude, Madame BRUNELLO Gérarda, Monsieur VERNISSE Pierre-Louis, Madame JOURDEN Dominique, Monsieur DUFRASNES Dominique, Madame SCHWARTZ Myriam, Madame GAUTIER Sylvie, Monsieur BACHELARD Jacques, Monsieur RICHARD François, Madame PERIS Valérie, Monsieur LECAITEL Henri, Madame GROBON Marion, Monsieur POMPEIGNE Jérôme, Madame MATERNE Anne-Sophie, Monsieur BENZAID Alain, Monsieur PONSEN Joël, Madame CONTAMINE Marie, Monsieur LANAUVE DE TARTAS Philippe, Madame ROCH Catherine, Monsieur CYBULSKI Eric, Monsieur BINICK Jean-Louis, Madame VARETTA-LONJARET Floriane.

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Absents représentés : 5**

Madame BOSDARROS Agnès donne pouvoir à Monsieur Dominique BAVOIL.  
Madame BLONDEL Bernadette donne pouvoir à Madame PERIS Valérie.  
Madame BLIN-VERLHAC Stéphanie donne pouvoir à Madame GAUTIER Sylvie.  
Madame CHALLIER Raphaèle donne pouvoir à Monsieur POMPEIGNE Jérôme.  
Madame MINEC Sophie donne pouvoir à Madame VARETTA-LONJARET Floriane.

Monsieur CAOUS Jacques procède à l'appel. Le quorum est atteint.

**Début de la séance à 20h00.**

**Secrétaire de séance** : Monsieur DUFRASNES Dominique *en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.*

**Le Conseil Municipal,**

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, complétée et modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982,

**VU** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 portant sur la répartition des compétences entre les Communes, les Départements et l'Etat,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°78/575/2019/002 en date du 14/02/2019 portant sur la convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour la prestation de service de la micro-crèche « Les Petits Pas » 2019-2022

**VU** la délibération du Conseil municipal n°78/575/2022/063 en date du 22/09/2022 portant sur la signature de la convention Territorial Globale avec la CAF

**VU** la Décision n°2017/32 portant sur la signature de la convention d'accès à l'espace sécurisé « mon compte partenaire » ainsi que le contrat de service et les annexes

**VU** l'avis favorable de la commission Petite enfance, Enfance et Jeunesse en date du 11 janvier 2023

**CONSIDERANT** la nécessité pour la commune, d'établir un avenant à la convention juridique d'accès au Portail Partenaire afin de faciliter les échanges de données avec la CAF,

**CONSIDERANT** la nécessité d'adhérer au service CDAP pour remplir les missions et obligations de la COF pour la micro-crèche « Les Petits Pas »,

**CONSIDERANT** la nécessité d'adhérer au service AFAS pour remplir les missions et obligations de la CTG et faire les demandes de participation financière annuelle de la CAF aux dépenses de fonctionnement de la micro-crèche « Les Petits Pas », du RPE et de l'ASLH,

**Après présentation par Madame Gérarda BRUNELLO,**

**Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, et en avoir délibéré, au scrutin public, à l'unanimité**

**APPROUVE** l'avenant à la convention juridique d'accès au portail partenaire de la CAF ainsi que le contrat de service CDAP/AFAS et leurs annexes pour une durée de 1 an et reconduite tous les ans.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention juridique d'accès au portail partenaire de la CAF ainsi que le contrat de service CDAP/AFAS et leurs annexes.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendues nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

*Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité et de son affichage.*

Fait et délibéré en séance  
Les jours, mois et an susdits



Le Maire,  
**Dominique BAVOIL**